

Concours interne et externe d'adjoint administratif de 2^{ème} classe 2018 pour les services localisés en Ile-de-France

Rapport du jury

Les épreuves d'admissibilité du concours d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe se sont déroulées le 27 mars 2018 et celles d'admission du 28 mars au 15 juin 2018. La liste des candidats admis a été publiée le 4 juillet 2018. Etaient à pouvoir 162 postes au concours externe et 79 en interne.

I/- Statistiques

EXTERNE STATISTIQUE GENERALE	H	F	Total général	%
Inscrits	1014	3411	4425	
Présents toutes épreuves étape 'ADMISSIBILITE '	471	1480	1951	44%
Reçus étape 'ADMISSIBILITE '	170	321	491	25%
Présents toutes épreuves étape 'ADMISSION '	159	293	452	92%
Reçus étape 'ADMISSION '	53	109	162	
Inscrits sur liste complémentaire	47	86	133	

INTERNE STATISTIQUE GENERALE	H	F	Total général	%
Inscrits	139	683	822	
Présents toutes épreuves étape 'ADMISSIBILITE '	76	441	517	63%
Reçus étape 'ADMISSIBILITE '	22	208	230	44%
Présents toutes épreuves étape 'ADMISSION '	21	195	216	94%
Reçus étape 'ADMISSION '	10	69	79	
Inscrits sur liste complémentaire	3	47	50	

II/- Eléments d'ordre général

Dans le contexte de grève et de résultats simultanés de concours d'autres ministères, la quasi-totalité des candidats a répondu présent pour les épreuves orales (94 % en interne et 92 % en externe). Ce point est à saluer.

En revanche, seul 63 % des inscrits au concours interne et 44 % au concours externe se sont présentés aux épreuves écrites.

La « barre d'admissibilité » a été fixée à 10/20 au concours interne et à 14,7/20 au concours externe.

Pour 79 postes ouverts, ce sont 230 candidats qui ont été retenus pour les épreuves orales du concours interne (soit 2,9 candidats par poste).

Pour 162 postes ouverts, ce sont 491 candidats qui ont été retenus pour les épreuves orales du concours externe (soit 3,03 candidats par poste).

42 correcteurs ont été mobilisés pour la correction des épreuves écrites et le jury était composé de 24 membres.

La « barre d'admission » pour le concours interne était de 130.600 points soit 13,06/20. Pour le concours externe la « barre d'admission » était de 82.250 points soit 12/20.

III/- L'épreuve écrite

44 % des candidats étaient présents au concours externe soit 2000 copies à corriger. Pour le concours interne 62,99 % et 515 copies à corriger.

Les sujets (interne comme externe) n'ont pas surpris les candidats, ni même présenté de problèmes de compréhension.

Les corrections ont fait apparaître un écart significatif entre les notes attribuées pour les copies du concours interne et celles du concours externe plus élevées.

Cela peut s'expliquer par la nature différente des épreuves. Pour le concours externe l'épreuve consiste en de courts exercices destinés à évaluer les capacités des candidats en français et mathématiques pour le concours ce format semble moins sélectif.

Par ailleurs, il est constaté la difficulté pour de nombreux candidats du concours interne de rédiger une lettre administrative.

La plupart des candidats ne pratiquent peu ou plus cet exercice. Les « codes » sont souvent méconnus et la nécessaire prise d'informations dans le dossier proposé se révèle limitée.

De nombreuses copies sont assez « indigentes », et les candidats ne proposent que rarement des « chapeaux introductifs » pour présenter leur proposition de courrier à leur supérieur hiérarchique.

La préparation pour ce type de concours doit nécessairement travailler les aspects cités supra.

IV/- L'épreuve d'admission

A l'issue des épreuves écrites, 491 candidats ont été déclarés admissibles au concours externe et 230 au concours interne (soit 721 admissibles).

667 candidats se sont présentés aux épreuves orales d'admission, celles-ci se sont déroulées en deux temps :

- un test informatique (10mn) ;
- un entretien avec le jury (20mn) .

VI/- Le test informatique

Il s'agissait d'un test destiné à évaluer les compétences du candidat en situation professionnelle. Ce test bureautique (traitement de texte et tableur) était composé de 12 questions sous la forme d'un QCM.

Les membres du jury ont pu utilement prendre en considération les résultats de cet exercice afin d'apprécier le niveau des candidats sur leur capacité à utiliser l'outil informatique. En tout état de cause, cette épreuve n'a en rien été décisive dans l'appréciation globale portée par le jury sur les candidats. Ce dernier a par ailleurs pu, le

cas échéant, compléter les résultats du test par des questions techniques simples portant sur les fonctionnalités classiques des outils bureautiques.

VI/- L'entretien avec le jury

Huit commissions ont reçu les candidats du 28 mai au 15 juin 2018.

Les prestations des candidats appellent les remarques suivantes :

Lors de l'entretien de 20 minutes, les commissions ont toujours laissé un temps bref et synthétique à chaque candidat pour se présenter.

On peut estimer un temps moyen de présentation de 3 à 4 minutes. Ce temps est important, car il met immédiatement, ou pas, le candidat en situation d'oral et permet, au jury en fin de présentation de poser les premières questions complémentaires et de débiter l'entretien.

Les candidats se présentent à un concours du ministère de l'intérieur, par conséquent, le jury est en droit d'attendre une connaissance même sommaire de ce ministère. Certains candidats n'ont a minima pas pris la peine de se renseigner sur les postes offerts à l'issue du concours et semblent surpris par la question.

Les candidats ont eu des difficultés à exprimer leurs motivations, certains ont parfois été surpris que le jury les questionne sur ce point.

Globalement, les connaissances sont fragiles et la préparation au concours peu apparente chez de nombreux candidats.

Les questions, pourtant récurrentes dans les concours administratifs, portant sur les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que les grands principes qui régissent le service public sont souvent ponctuées de réponses vagues ou peu étayées.

Il en est de même lorsque le jury demande au candidat une actualité ou une réforme en cours pour évaluer aussi sa curiosité à nos faits de société.

Chez les candidats externes, qui pour une grande partie d'entre eux possèdent des diplômes d'études supérieures, cette remarque est également valable.

Les mises en situation nombreuses proposées par les différentes commissions, surprennent souvent les candidats, qui au-delà de la situation proposée ont des difficultés à lier leur réponse aux grands principes sous-jacents de déontologie, de neutralité ou de laïcité.

De nombreux candidats ont éprouvé des carences à se mettre réellement en situation professionnelle et à faire preuve d'esprit d'initiative et de bon sens, en se contentant de se référer à leur supérieur hiérarchique et sans même tenter de proposer une solution aux problèmes rencontrés.

Le Président du jury
Sous-préfet



Jean-Marc BASSAGET